

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à l'officialisation d'une dénomination d'un
ouvrage d'art sur les communes d'Avully et Cartigny

22 juin 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition des communes d'Avully et de Cartigny du 27 avril 2022;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 30 mai 2022,

ARRÊTE :

1/ Il est officialisé le nom de :

Viaduc du Nant-des-Crués

A l'ouvrage d'art surplombant le nant des Crués (affluent du Rhône) reliant les territoires des communes d'Avully et de Cartigny.

Ce viaduc à usage routier a été achevé en 1876. Ces dimensions sont: 6,9 m. de large, 114 m. de long et une hauteur 38,4 m. à son maximum.

Code voie : 66117
Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DSPS	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "La chancelière d'Etat".